

la biosécurité

en élevage porcin

Arlette Laval¹
Dominique Dréau²

¹ 1 square Jean Heurtin
44000 Nantes

²CECA Veto,
ZI de Port Louis,
56500 Saint Allouestre

Objectifs pédagogiques

■ Comprendre l'intérêt sanitaire et économique des mesures de biosécurité en élevage porcin.

■ Connaître les dispositions nécessaires pour prévenir l'introduction des agents pathogènes.

■ Savoir gérer la circulation des contaminants présents dans l'élevage par la séparation des animaux et la mise à profit de leur protection immunitaire.

Essentiel

■ La réglementation prévoit le contrôle des maladies réputées contagieuses, mais les maladies d'élevage non réglementées peuvent aussi induire de graves désordres.

En élevage porcin, la biosécurité doit prévenir l'introduction d'agents pathogènes à partir de l'environnement (biosécurité externe) et permettre de gérer au mieux leur circulation dans le troupeau.

Elle s'appuie sur de strictes mesures d'isolement et le principe de la marche en avant, facilité par la pratique de la conduite en bandes.

En élevage porcin, la biosécurité constitue la clé de la maîtrise de la santé (IFSP - 2001). Elle permet à la fois d'éviter l'entrée de nouveaux agents pathogènes dans l'élevage, et de gérer au mieux la cinétique des contaminations internes et l'immunité. Elle évite de lourdes pertes financières et son importance est évidente dans la réduction de l'usage des antibiotiques. Deux points sont particulièrement critiques : la séparation des animaux sains des animaux contaminés et du matériel souillé, et les conditions de nettoyage et de désinfection. Nous nous intéressons surtout aux élevages fermés. En élevage plein air, les choses sont plus compliquées, mais bon nombre des mesures préconisées peuvent aussi être suivies.

BIOSÉCURITÉ EXTERNE

La biosécurité externe implique une stricte maîtrise des comportements du personnel de l'élevage ainsi que des visiteurs, et elle nécessite des installations adaptées.

Le contrôle des animaux et de la semence

● Il est parfaitement établi que la plupart des infections rentrent dans les élevages avec les animaux vivants ou avec le sperme de verrat dans les élevages qui pratiquent l'insémination artificielle [2, 3].

De nombreux élevages achètent les cochettes et la plupart d'entre eux de la semence de verrat. Une attention particulière doit être portée au statut de l'élevage de sélection

et de multiplication dont proviennent les animaux : la nature, la fréquence des contrôles, la taille de l'échantillon, en particulier si les élevages sont situés à l'étranger, dans des pays où sévissent des infections inconnues en France.

● La réglementation prévoit le contrôle des maladies réputées contagieuses, mais les maladies d'élevage non réglementées peuvent aussi induire de graves désordres. L'introduction d'*Actinobacillus pleuropneumoniae*, des mycoplasmes pathogènes, en particulier *hyopneumoniae* et *hyosynoviae*, des souches toxigènes de *Pasteurella multocida*, agent de la rhinite atrophique, ainsi que de certains virus comme celui du SDRP (syndrome dysgénésique respiratoire porcin) dans un élevage indemne par des reproducteurs porteurs sains est particulièrement lourde de conséquences. L'infection par *Actinobacillus pleuropneumoniae* est ensuite impossible à éradiquer.

● L'alternative à l'achat d'animaux reproducteurs, c'est l'autorenouvellement, qui présente l'inconvénient de recycler les agents pathogènes présents et nécessite une très grande discipline en matière de biosécurité interne.

● Certains élevages achètent des porcs soit entrant en post-sevrage, soit des porcs charcutiers. Dans les deux cas, le risque est énorme, du fait de la fréquence des achats. Cette pratique doit être prohibée en élevage naisseur engraisseur, même si certaines bandes ont besoin d'être complétées.

● Quel que soit le motif de l'achat, le nombre des sources d'animaux doit être le plus faible possible. L'idéal pour un naisseur engraisseur est d'avoir un seul fournisseur et de ne pas changer de schéma génétique sans raison majeure. L'achat d'un grand nombre de cochettes, en cas de peuplement, d'agrandissement d'un élevage ou lorsque le taux de renouvellement est élevé, doit être bien raisonné car le risque sanitaire est très important.

● La semence peut être contaminée par de nombreux virus, en particulier le parvovirus porcin, le virus SDRP qui peut être détecté de façon intermittente jusqu'à 92 jours au moins après inoculation [9], le virus de la Peste porcine classique, de la maladie

PORCS

■ Crédit Formation Continue :
0,05 CFC par article